

Les destructions de crèches associatives et privées s'accélèrent ! Vers un record des faillites en 2025

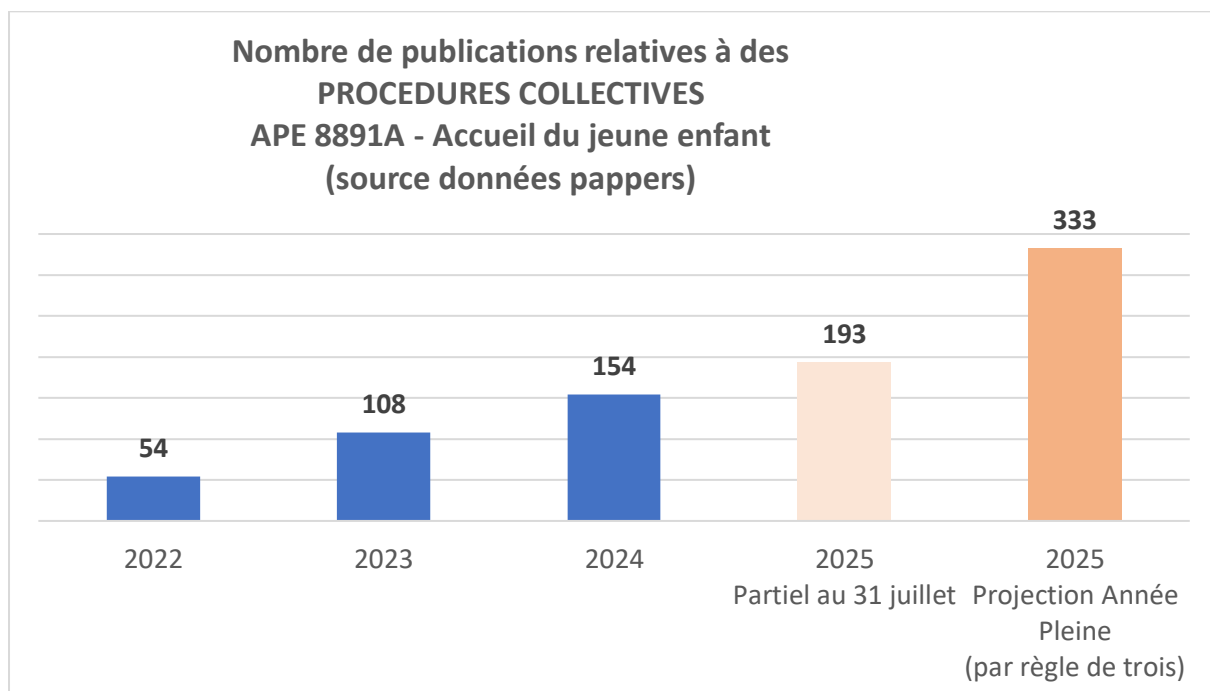
Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 31 juillet 2025 – Les représentants des crèches privées alertent le Gouvernement sur la dramatique accélération des procédures collectives concernant les crèches et micro-crèches associatives et privées.

2025 annoncée comme la pire année en matière de procédures collectives concernant les crèches

2025 a déjà battu tous les tristes records des années précédentes et les chiffres réels des 7 premiers mois démontrent une augmentation des procédures largement supérieure au mouvement des dernières années.

Période	Nombre de publications relatives à des PROCEDURES COLLECTIVES APE 8891A - Accueil du jeune enfant (source données pappers)
2022	54
2023	108
2024	154
2025 Partiel au 31 juillet	193
2025 - Projection Année Pleine (par règle de trois)	333
2025 - Projection par Extrapolation linéaire (2022-2024)	204



Face à ce constat alarmant, les représentants des crèches appellent le Gouvernement à l'action

La Fédésap et la Fédération Française des Entreprises de Crèches demandent au Gouvernement de mettre en œuvre la résolution adoptée à l'initiative de 7 associations représentantes de toutes les crèches privées le 2 juillet dernier par le Comité de filière Petite Enfance présidé par Elisabeth Laithier¹.

*« Considérant que la COG 2023-2027 prévoit **430 millions d'euros d'investissements par an pour la création de places en crèches** dont une part importante de ces crédits restera inutilisée en 2025, comme les années précédentes (**222 millions non dépensés en 2024, 313 millions en 2023**),
Considérant l'urgence, dans le cadre du déploiement du Service Public de la Petite Enfance, de soutenir les EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) existants et **d'éviter des fermetures de places**,*

*Le bureau du Comité de filière Petite Enfance demande la **réaffectation de 200 millions d'euros non consommés en 2025** [NDLR dans la création de places de crèches ou du fait du gel d'au moins 3% des places existantes en lien avec la pénurie de professionnels] au bénéfice :*

- *d'une augmentation exceptionnelle de 2 % de la Prestation de Service Unique (PSU) (soit environ 90 millions d'euros) pour soutenir immédiatement les trésoreries des crèches de France,*
- *des mesures effectives de soutien à des micro-crèches Paje, à travers la révision des critères d'éligibilité aux aides à l'investissement et à la modernisation, déconnectés des réalités et des besoins, ainsi qu'à l'éligibilité des professionnels au bonus attractivité. »*

L'absence de places de crèches reste l'un des freins à la relance de la natalité et la préservation du modèle social français

Selon le [Baromètre 2024 DREES](#), les raisons du déclin démographique français sont multiples et se renforcent mutuellement : incertitudes économiques persistantes, crise du logement, difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale, surcharge mentale liée à la gestion des enfants, report voire abandon de la parentalité dans un contexte d'instabilité. Ainsi, le **manque de solutions d'accueil pour les jeunes enfants** ressort comme un frein récurrent, pesant lourdement sur les familles, notamment sur les mères qui doivent souvent réduire ou interrompre leur activité professionnelle.

En 2021, **François Bayrou, alors Haut-commissaire au Plan**, appelait à bâtir une politique nataliste fondée sur quatre caractéristiques : globalité, cohérence, continuité et lisibilité. Il écrivait : « *La politique de soutien à la natalité ne doit pas constituer une variable d'ajustement, notamment pour rééquilibrer les comptes publics (...). Chaque méandre administratif est un obstacle à l'objectif que nous nous assignons.* » ([Pacte national pour la démographie, 2021 – Documentation française](#)).

La France a plus que jamais besoin d'une démographie dynamique et solidaire pour préserver son modèle social.

Contacts presse :

- Fédésap : Maud Collomb, Conseillère Petite Enfance – 06 16 74 05 48 - mcollomb@fedesap.org
- Fédération Française des Entreprises de Crèches : Elsa Hervy, Déléguée générale - 06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

¹ Et téléchargeable sur <https://solidarites.gouv.fr/comite-de-filiere-petite-enfance>